



**ACADÉMIE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



ACADEMIES DE CRETEIL  
PARIS - VERSAILLES

**MAISON  
DES EXAMENS**

Service Interacadémique  
des Examens & Concours

**Arrêté n°DEC2-2025-26 nommant la présidente de jury de l'examen conduisant à  
l'obtention  
du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur  
des écoles maître formateur  
(CAFIPEMF)**

**Académie de Paris  
(Session 2026)**

La Rectrice de la région académique Ile-de-France, Rectrice de l'académie de Paris, Chancelière des Universités de Paris et d'Ile-de-France ;

Vu le décret n°85-88 du 22 janvier 1985 modifié relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2021 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;

Vu la circulaire du 19 mai 2021 relative au certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Est nommée, pour la session 2026, présidente de jury du certificat aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF) de l'académie de Paris, Madame Christelle GAUTHEROT, Directrice Académique des Services de l'Education nationale chargée des écoles et des collèges de l'académie de Paris.

**ARTICLE 2 :** La Directrice du Service Interacadémique des Examens et Concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 mai 2025

La Rectrice de la région académique Ile-de-France  
Rectrice de l'académie de Paris,  
Chancelière des Universités de Paris et d'Ile-de-  
France

Julie BENETTI